

L'assemblée communale de ce jour, qui a lieu à la halle polyvalente de Coeuve, a été légalement convoquée par le Journal officiel n° 5 du 10 février 2016, ainsi que par tous ménages. Elle se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 octobre 2015.**
2. **Voter le budget communal 2016 :**
 - a) **Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ;**
 - b) **Budget de fonctionnement.**
3. **Information sur les projets communaux 2016.**
4. **Divers.**

M. le Président Gérard Trouillat, explique que la secrétaire des assemblées Flore Brahier, pour raisons familiales, est absente ce soir. Il demande à l'assemblée communale de ratifier la nomination d'Alizée Maillat, comme secrétaire des assemblées. Cette nomination concerne uniquement l'assemblée de ce jour. Soumis au vote à mains levées, la nomination d'Alizée Maillat est acceptée à la majorité évidente. M. le Président rappelle que l'assemblée est enregistrée et que les personnes qui prennent la parole, doivent décliner leur identité.

Le bureau est formé comme suit, scrutateurs : Patrick Forêt et Benoît Ribeaud. 20 ayants-droits participent à l'assemblée. Soumis au vote à mains levées, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. M. le Président rappelle l'article 20 du règlement d'organisation de la commune.

M. le Président lit le point n° 1 de l'ordre du jour : **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 octobre 2015.** Il rappelle que le procès-verbal n'est plus lu en assemblée. Pendant le délai légal, aucune demande d'ajout ou de modification n'a été sollicitée. Au vote, l'entrée en matière du point n° 1 de l'ordre du jour est approuvée à la majorité évidente. Soumis au vote à mains levées, le point n° 1 de l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

M. le Président lit le point n° 2 de l'ordre du jour : **Voter le budget communal 2016, 2a) Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ; 2b) Budget de fonctionnement).**

M. le Président propose que le vote d'entrée en matière soit global pour les deux points, et précise que ceux-ci seront votés indépendamment de l'un de l'autre. Personne ne s'oppose à cette manière de faire. Il excuse le conseiller communal des finances Mathias Tatti et passe la parole à Benoît Bleyaert, qui explique que le budget 2016 présente un excédent de produits de CHF 14'500.— et rappelle, que depuis plusieurs années les budgets et les comptes communaux sont déficitaires. Au niveau des taxes, aucun changement de prévu. Au vote, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente. M. le Président passe la parole à Benoît Bleyaert pour la lecture du document « budget 2016 ». M. le Président ouvre la discussion de détail. A la question de Frédéric Henzelin, qui demande si les deux points sont bien votés individuellement, M. le Président répond positivement. Frédéric Henzelin propose d'abaisser la quotité d'impôts à 2.25, au vu du résultat comptable et de la péréquation financière. Il s'étonne de l'augmentation des charges salariales de la caisse communale, du secrétariat communal et trouve que la commune choie ses employées. La commune devrait également penser aux citoyens, en abaissant la quotité d'impôts. Bleyaert Benoît répond que l'augmentation de la charge salariale est liée à une augmentation du taux de travail de 60 à 70% de la caissière, suite à une surcharge de travail et à l'accumulation d'heures supplémentaires. Il précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'une augmentation de salaire mais du taux de travail. Les procédures de travail ont changés et ne sont plus adaptées au cahier des charges des employés communaux. Il explique que le nouveau taux d'occupation de la conciergerie pour l'UAPE et le bâtiment communal est de 45%. Ce taux pour l'UAPE a été revu à la hausse, avec l'accord de la Maison de l'Enfance. Benoît Bleyaert explique que la classe salariale ne change pas systématiquement et cite l'exemple de l'annuité salariale de la caissière qui a été bloquée pendant huit ans.

M. le Président rappelle la question de Frédéric Henzelin, à savoir est-ce que la quotité d'impôts à 2.25 pourrait être appliquée. Bleyaert Benoît répond que la commune s'est appauvrie, en ayant eu plusieurs années des cumuls de comptes déficitaires. Si la quotité diminue à 2.25, le budget 2016 sera à nouveau déficitaire ~CHF 40'000.—. Il précise qu'il est trop tôt après seulement une année de baisser la quotité. La commune n'a pas le recul de plusieurs années de comptes positifs, servant à limiter les résultats déficitaires de ses dernières années.

Comme il n'y a pas plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées la proposition de Frédéric Henzelin d'abaisser la quotité d'impôts à 2.25 et elle obtient 5 voix pour. La proposition du Conseil communal de laisser la quotité d'impôts à 2.35, obtient 15 voix pour. La proposition du Conseil communal est donc retenue. M.

le Président soumet au vote à mains levées la globalité du point 2a de l'ordre de jour, qui obtient 18 voix pour et 2 voix contre.

M. le Président lit le point n° 2b) de l'ordre du jour : **Budget de fonctionnement**. Il propose que soit lu uniquement les chiffres en gras. Il précise qu'une discussion de détail sera ouverte à la fin de chaque chapitre. Cette manière de procéder convient à l'assemblée. Il cède la parole à la caissière Marie-Thérèse Trouillat, qui commence la lecture du budget de fonctionnement 2016, en précisant que celui-ci prévoit un excédent de produits de CHF 14'500.—, alors que le budget 2015 prévoyait un excédent de produits de CHF 5'251.15. Le total des charges se monte à CHF 2'991'778.— et le total des produits à CHF 3'600'278.—. Les dépenses liées s'élèvent à CHF 919'600.—, soit CHF 32'900.— de plus qu'en 2015. Elle explique qu'en 2016, une nouvelle taxe fédérale liée aux eaux usées entre en vigueur, celle-ci s'élève à CHF 9.— par habitant raccordé et par an. Le SECO recevra la facture cantonale y relative et la commune versera au SECO, sa part facturée aux habitants. Au chapitre n° 1, à la question de Patrick Forêt qui demande si dans les comptes 2014 des heures supplémentaires ont été prises en compte et payées, la caissière répond que les heures n'ont pas été payées mais cumulées. Benoît Bleyaert précise que les heures payées apparaîtront dans les comptes 2015. La caissière continue la lecture du budget. Au chapitre n° 5, à Frédéric Henzelin qui demande à quoi correspond le compte honoraires et prestations de services, qui s'élevait à CHF 20'060.— en 2014 et qui passe à CHF 56'000.—, la caissière répond qu'il s'agit du transports des élèves en bus, en car postal, en taxi pour les enfants qui fréquentent les classes de soutien. A la question de Frédéric Henzelin, qui demande pourquoi la commune doit payer CHF 25'000.— de frais de transports en taxi, Marie-Thérèse Trouillat répond que c'est une obligation et Maurice Migy précise, que la commune n'a pas de frais directs car ceux-ci sont compris dans la répartition des charges. A Frédéric Henzelin, qui demande quelle est la différence entre le personnel d'exploitation auxiliaire et les prestations de tiers pour entretien d'immeuble, la caissière répond que le personnel d'exploitation concerne la conciergerie et que le compte entretien d'immeuble, est pour les artisans qui entretiennent les bâtiments. Didier Chavanne précise que la différence de CHF 8'000.— dans le compte prestations de tiers et entretien, concerne le chauffage à copeaux qui a dû être réparé. Au chapitre n° 10, Patrick Forêt demande à quoi correspond l'augmentation des charges liées au compte « prestations de tiers ». Jacques Maillat répond que cette augmentation est liée au nivellement prévu au cimetière. A Patrick Forêt qui demande à quoi correspond la différence de CHF 18'000.— en rapport avec l'achat d'eau pour la commune, Benoît Bleyaert répond que ce montant budgétisé est lié à une augmentation de la consommation en 2015. Il précise que le SEV va probablement augmenter ses coûts. A la fin de la lecture du budget, M. le Président ouvre la discussion de détail. Comme il n'y a plus de questions, soumis au vote à mains levées, le point n° 2b de l'ordre du jour, est approuvé par 18 voix pour, sans avis contraire.

M. le Président lit le point n° 3 de l'ordre du jour : **Information sur les projets communaux 2016**. Il cède la parole à M. le Maire qui explique, que le Conseil communal a souhaité présenter à l'Assemblée quelques travaux qui incombent à la commune. Aucune décision n'est prise sur ces points, il s'agit simplement d'une information à la population.

Benoît Bleyaert explique que le Conseil a déjà parlé en assemblée d'un projet de fouilles, lié à BKW, l'eau, le PGEE, Swisscom et EBL. Par le biais d'une présentation powerpoint, il montre les secteurs concernés par ce projet, soit la rue du Puits, le Cras et le Mont de Coeuve. Il précise que l'alimentation en eau du Mont de Coeuve est un problème récurrent et que suite à la fouille, depuis la station de pompage jusqu'au Mont de Coeuve, une conduite alimentera correctement en eau le secteur et assurera la défense incendie. Il précise que dans le même secteur, les travaux de raccordement à la STEP seront réalisés dans les normes. Benoît Bleyaert rappelle que le but est d'effectuer les travaux de manière groupée, d'éviter les fouilles à répétition et de limiter les coûts liés à ces opérations. Par le biais d'un plan projeté, il détaille les travaux de chaque secteur. Suite à une question de Patrick Forêt, Benoît Bleyaert explique que le réservoir sera supprimé ou utilisé pour la défense incendie, qu'une pompe de suppression sera installée et alimentera en continu. Le problème de pression du Mont du Coeuve et du Cras sera réglé. Dans le cadre du PGEE, quelques petites interventions sont prévues. Il explique que cette ampleur des travaux sera chiffrée et des crédits présentés avant cet été en assemblée communale.

A la question de Benoît Ribeaud qui demande si le revêtement des routes sera refait, Benoît Bleyaert répond que si la moitié de la chaussée a été ouverte et que celle-ci est en mauvais état, alors un nouveau revêtement pourra éventuellement être posé. Il précise qu'aucun aménagement n'est prévu et que ces travaux devront être techniquement efficaces.

M. le Président passe la parole à Didier Chavanne. Ce dernier explique le projet du Conseil, à savoir la construction d'un bâtiment pour la voirie. Il précise que la commune ne possède pas de local pour stocker son matériel et ses véhicules. Ceux-ci sont entreposés à divers endroits, dehors ou chez des particuliers, ce qui n'est

pas pratique. Didier Chavanne explique que le Conseil avait réservé une parcelle à la ZAC, mais qu'en pesant les arguments pour et contre, a constaté que cet emplacement n'est pas idéal car trop éloigné du lieu de travail principal du cantonnier-concierge. Le site retenu est la place de l'éco point actuel, avec la possibilité de combiner le chauffage avec l'actuel chauffage à distance. Par le biais d'un plan projeté, Didier Chavanne explique l'emplacement du local de voirie et des bennes, l'agrandissement de la place de l'éco point et décrit la composition du bâtiment. Le coût de l'avant-projet s'élève à CHF 350'000.—.

A la question de Patrick Forêt qui demande si le Conseil a retenu plusieurs offres, Didier Chavanne répond qu'il s'agit de l'estimation d'un architecte. Patrick Forêt demande si le Conseil va solliciter d'autres offres. Benoît Bleyaert explique que l'esquisse présentée a été réalisée par le bureau Planibat et rappelle que l'assemblée avait voté il y a deux ou trois ans, un crédit d'étude pour déplacer l'éco point à la ZAC, avec conjointement la construction d'un bâtiment pour le cantonnier. L'assemblée avait clairement exprimé son mécontentement relatif au déplacement de l'éco point. La commune peut construire un bâtiment dans cette zone d'utilité publique, un privé non. Le Conseil laisse libre les parcelles à la ZAC pour les particuliers. Patrick Forêt précise qu'il met en cause le coût du projet. Benoît Bleyaert répond qu'il s'agit d'une estimation sur la base de volumes cité oralement et non une demande de crédit définitive. Il précise que le Conseil va demander des offres, va affiner le prix et qu'il s'agit ce soir d'une première information. Jean Heusler demande ce que va devenir le local du poids public utilisé par le cantonnier et propose de l'agrandir. Benoît Bleyaert répond que vu sa localisation et la zone qui est protection du patrimoine, un agrandissement ou une transformation du poids public n'est pas possible. A la question de Jean Heusler qui demande ce que la commune va faire de ce local, Didier Chavanne répond que la surface de ce local est très petite. Jean Heusler estime que le coût du projet est trop élevé. Bleyaert Benoît rappelle les propos précédemment cités, à savoir que la situation actuelle n'est pas correcte, que depuis plusieurs années l'assemblée exprime son mécontentement au fait que le bus de la voirie n'est pas à l'abri. Il rappelle qu'il s'agit d'un devis estimatif, pour un projet simple, fonctionnel et en rapport avec les volumes. Jean Heusler précise qu'il ne conteste pas la construction, mais son coût. Patrick Forêt estime que d'autres architectes pourront proposer un projet moins couteux. Bleyaert Benoît détaille la composition du bâtiment, à savoir pas de commodité, un local tempéré et pratique, un volume basique et une ossature avec du bois locaux.

M. le Président cède la parole à Raphaël Heusler. Par le biais d'une présentation powerpoint, il explique que le SIDP (Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy), étudie une modification du système de ramassage des sacs poubelles en Ajoie, par le biais de conteneurs semi-enterrés ou molok, entendu que le contrat conclu avec le transporteur arrive à échéance à la fin de cette année. Au vue des tarifs prévisibles dans le futur, des réflexions sont également menées ailleurs dans le Jura. Le but est de limiter les frais de transports. Par le biais d'une image projetée, il explique la structure d'un molok, sa capacité de cinq m³, son diamètre de 1,70 m, 1,50 m est enterré et 1,20 est en dessus du sol. Le SIDP a réalisé un sondage auprès des communes ajouloises et une grande majorité a répondu favorablement à l'étude, qui sera réalisé pour l'implantation ou non de molok. L'idée est de mettre à disposition un molok pour 120 habitants, soit 6 pour la commune de Coeuve. Il est possible d'en imaginer des uns à côté des autres à la place de l'éco point. Raphaël Heusler explique les avantages du molok, soit son accessibilité, moins de contrainte au niveau de l'horaire, l'hygiène, la réduction des coûts de transports et des voyages, ce qui représente un plus pour la sécurité des citoyens. Les points faibles de ce système sont son accès plus compliqué pour les personnes à mobilité réduite et le contrôle au niveau des sacs taxés. Raphaël Heusler précise que tous les frais sont pris en charge par le SIDP, hormis les frais d'achat de terrains et les servitudes. Le prix d'un molok est de CHF 8'000.—, ce qui représente un amortissement entre cinq et huit ans. Si une commune ne souhaite pas installer des moloks, le SIDP facturera un surcoût lié au transport. Suite au sondage effectué, 15 communes sur 22 sont favorables à un changement du système de ramassage. En ce qui concerne la Commune de Coeuve, le Conseil communal va soumettre à votation ce projet lors de la prochaine assemblée.

Patrick Forêt demande à combien se chiffre en m³ et par semaine, les déchets du village. La caissière sort les chiffres et Benoît Bleyaert répond que pour la commune de Coeuve, ça représente 89 kilos de déchets par habitant par année, soit en 2013, 73 tonnes et en 2014, 72,7 tonnes. Il s'agit d'une moyenne plutôt basse pour le district. Raphaël Heusler explique que pour les autres déchets, le système actuel de l'éco point reste identique. Il précise que le projet de déchetterie régionale a été abandonné, entendu que le quota maximum d'habitants favorables, n'a pas été atteint. A la question de Gérard Trouillat, qui demande si le coût par habitant va augmenter, Raphaël Heusler répond que sachant que le tarif horaire des frais de transport va augmenter entre 10 et 15%, le fait d'installer des molok va réduire ces frais. Il précise qu'il n'y a pas d'augmentation prévisible sur les taxes des sacs poubelles. A la question de Frédéric Henzelin qui demande qui fixe le montant des taxes, Benoît Bleyaert répond que le SIDP gère les sacs poubelles, à savoir les DUC (Déchets Urbains Combustibles). Il précise que le ramassage de moloks prend moins de temps que le ramassage dit « portes à portes ». Selon le SIDP, les frais de transports seront moins élevés, donc les coûts également. Il précise que l'étude pourra définir les coûts

exacts, suite à l'installation de moloks ou de la continuité du ramassage aux portes à portes A Patrick Forêt qui demande l'impact financier du système des moloks sur d'autres communes, Raphaël Heusler répond qu'il ne connaît pas le retour financier de communes ayant ce système de ramassage. Benoît Bleyaert précise que lors du vote en assemblée, le Conseil fera son maximum pour obtenir des chiffres d'impact financier de cas concrets d'autres communes. Suite aux remarques sur l'amortissement, Raphaël Heusler explique que la durée de vie d'un molok peut être supérieure à dix ans. A la question de Bernadette Plomb, qui demande si le Conseil ne craint pas le dépôt dans les moloks de n'importe quel déchet, Raphaël Heusler répond que des contrôles seront instaurés, mais qu'effectivement il risque d'y avoir certaines incivilités. Jean-Louis Clerc explique que des communes suisses ont installés des systèmes à cartes. Jean Heusler précise que ce système pèse le sac poubelle et calcule le coût y relatif. Il n'y a donc pas de taxe aux sacs. Benoît Bleyaert explique que le Conseil va se renseigner sur l'aspect financier de la pose de moloks, mais également sur l'aspect « satisfaction » de la population, à savoir si elle est contente ou non. Il précise qu'actuellement le Conseil est plutôt favorable à installer des moloks à la place de l'éco point ou de conserver le ramassage dit « portes à portes ». Jean Heusler estime que l'emplacement de l'éco point pourrait être ailleurs. Suite à une question de Maurice Migy, Benoît Bleyaert répond que les coûts du transporteur sont fixés pour une durée d'environ trois ans. Entendu que le SIDP s'attend à une forte augmentation de ces coûts, selon le système de ramassage actuel, il a annoncé que la différence des coûts entre les deux variantes de ramassage sera facturée aux communes qui conservent le ramassage dit « porte à porte ». M. le Président explique que le Conseil va prendre en considération ce qui a été discuté ce soir et que la décision finale interviendra lors d'une prochaine assemblée communale.

M. le Président lit le point n° 4 de l'ordre du jour : **Divers.**

Didier Chavanne explique que le projet « AFS » est bouclé, que le décompte se « tient » au crédit voté. Il adresse les remerciements du Conseil et en particulier à Benoît Bleyaert, pour sa collaboration et pour toute son énergie investie dans ce projet. Francis Roth trouve inadmissible que la commune ait posé des panneaux d'interdiction de circuler, excepté pour les agriculteurs. Benoît Bleyaert explique que la commune n'a pas mis volontairement ces mesures de restriction, que la décision de poser ces panneaux leur a été imposée dans le projet « AFS ». Jean-Louis Salomoni exprime qu'il est du même avis que Francis Roth. Didier Chavanne explique que lors de la présentation du projet en assemblée, cette information de restriction a été communiquée, ce que confirme M. le Président. Jacques Maillat explique qu'il comprend que des citoyens soient mécontents, des chemins sont refaits et il n'y a que les agriculteurs qui ont le droit de les emprunter. Il rappelle qu'aux mêmes agriculteurs, leur a été imposée la pose de 100 mètres de haies sur des terres cultivables. Benoît Bleyaert rappelle le rôle des associations de protection des paysages. Gérard Trouillat demande des précisions sur le travail d'une coupe de bois car il estime, que le site de la forêt n'a pas été respecté. Jacques Maillat répond que le terrain était accidenté et mouillé lors de la réalisation de ces coupes, exécutée par des apprentis bûcherons. Ce genre de travail n'est plus réalisé manuellement mais mécaniquement. Il précise que le travail en forêt n'est pas anodin au fait, que son exploitation dégage un bon bénéfice. La nature va vite reprendre ces droits.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président remercie l'assemblée communale pour la participation de chacun, chacune et lève l'assemblée.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :
Gérard Trouillat

La Secrétaire :
Alizée Maillat